

PEA Vie Plus

Dynamisez
votre épargne
et bénéficiez
d'une fiscalité
privilégiée

Qui sommes-nous ?

Vie Plus est une filiale de Suravenir, compagnie d'assurance de personnes du Crédit Mutuel Arkéa. Parmi les leaders français dans le domaine de l'assurance-vie, Suravenir est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance.

Depuis plus de trente ans, Vie Plus met toute son expertise à disposition des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) afin d'offrir aux épargnants une gamme performante et complète de solutions patrimoniales : assurance-vie, capitalisation, PEA, prévoyance et retraite.

EXPERTISE

■ Les équipes de Vie Plus apportent leur professionnalisme et leur savoir-faire en matière d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite, dans la connaissance des mécanismes financiers et juridiques, tout comme dans l'accompagnement et la relation construite avec votre conseiller.

INNOVATION

■ Vie Plus a développé une véritable culture de l'innovation tant en matière de technologies que de services (application iPhone/iPad, sites Web intuitifs et transactionnels), afin de suivre l'évolution de vos contrats au jour le jour, de proposer des services d'alerte et d'options de gestion novatrices.

QUALITÉ

■ La qualité de gestion de nos contrats est pour nous une priorité. Les engagements pris en termes de délais de traitement et de traçabilité des actes témoignent de notre volonté d'améliorer la qualité de services à l'égard de nos clients.

PROXIMITÉ

■ Les échanges réguliers entre les équipes de Vie Plus et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants permettent d'adapter l'offre de produits et de services en permanence et de la faire évoluer en fonction de vos besoins et de l'évolution des marchés.

VIE PLUS RÉCOMPENSÉE⁽¹⁾

Vie Plus s'est classée à la troisième place au classement 2015 des back-offices, ainsi qu'au 22^e Palmarès des fournisseurs, et a reçu le Prix de la transparence, dans la catégorie Plates-formes de distribution.

(1) Jury de professionnels.





PEA Vie Plus

Capitalisez sur l'originalité

PEA Vie Plus est un plan d'épargne en actions associé à un contrat de capitalisation. Il permet de **cumuler les avantages de deux enveloppes fiscales** : celle du PEA et celle du contrat de capitalisation. PEA Vie Plus met à votre disposition une sélection de 200 unités de compte⁽²⁾ respectant les critères d'éligibilité au PEA, y compris une gamme de fonds indiciels. Vous avez ainsi la liberté d'investir sur les différents secteurs d'activités, classes d'actifs et styles de gestion proposés par 80 maisons de gestion.

PEA VIE PLUS, POUR QUI ?

■ PEA Vie Plus est réservé aux personnes physiques de plus de 18 ans, domiciliées fiscalement en France. Souple et accessible, il vous permet de construire et de disposer de votre capital à votre rythme, grâce à la grande liberté de versements, à la possibilité d'obtenir des avances ou encore à la faculté de sortir en rente.

POURQUOI CHOISIR PEA VIE PLUS ?

PEA Vie Plus répond à différents objectifs patrimoniaux :

- **valoriser vos investissements** sur le long terme,
- vous constituer un **complément de revenus**,
- **optimiser votre fiscalité** et **réduire votre ISF⁽³⁾**,
- **transmettre un patrimoine**.

(2) La valeur des supports investis en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(3) Tolérance administrative valable à ce jour.

PEA Vie Plus

Alliez performance et optimisation fiscale⁽⁴⁾

Vous désirez investir dans un placement diversifié en actions et profiter d'un cadre fiscal favorable ? PEA Vie Plus répond aux exigences les plus larges et les plus techniques.

PROFITEZ D'UN PLACEMENT SOUPLE

■ PEA Vie Plus est facilement accessible puisqu'il suffit d'un versement initial de 2000 euros. Vous disposez ensuite d'une **très grande souplesse pour alimenter votre contrat** (jusqu'à 150 000 euros de versements nets) en effectuant des versements réguliers à partir de 50 euros par mois ou des versements libres d'un minimum de 1 000 euros.

BÉNÉFICIEZ D'UN CADRE FISCAL OPTIMISÉ

■ Avec PEA Vie Plus, vous pouvez bénéficier de deux enveloppes fiscales successives mais aussi cumulatives : le contrat est initialement soumis au cadre réglementaire et fiscal du plan d'épargne en actions ; en cas de clôture du PEA (sauf rachat total), le contrat de capitalisation et les règles fiscales qui lui sont propres s'appliquent.

DISPOSEZ DE VOTRE ÉPARGNE À TOUT MOMENT

■ Vous pouvez disposer du capital investi sur votre PEA Vie Plus en procédant à des rachats partiels ou programmés et grâce au système d'avance, à hauteur de 60 % de l'épargne disponible. Pour connaître les règles fiscales associées, parlez-en à votre conseiller en gestion de patrimoine indépendant.

À RETENIR

Que votre PEA ait été souscrit auprès d'une banque ou d'un assureur, vous pouvez le transférer sur le PEA Vie Plus et conserver ainsi le bénéfice de l'antériorité fiscale. Le transfert se fait en numéraire : les titres de l'ancien PEA sont vendus et vous choisissez les fonds sur lesquels vous souhaitez investir les sommes transférées.

(4) Tolérance administrative valable à ce jour.



DYNAMISEZ VOTRE ÉPARGNE AVEC UNE LARGE GAMME DE FONDS⁽⁵⁾

■ PEA Vie Plus propose une gamme de 200 OPCVM respectant les critères d'éligibilité au PEA, c'est-à-dire uniquement des fonds composés d'au moins 75 % d'actions cotées en Europe. Ces fonds sont rigoureusement sélectionnés auprès de 80 gestionnaires renommés. Cette sélection vous permet de diversifier vos investissements en termes de classes d'actifs, de secteurs d'activités, de zones géographiques et de styles de gestion, tout en assurant une certaine maîtrise de la volatilité. Fidèle à sa culture financière, Vie Plus y a ajouté une sélection de fonds indiciels permettant également d'investir hors de l'Europe.

VRAI/FAUX

JE PEUX OUVRIR PLUSIEURS PEA.

FAUX

Il n'est possible de souscrire qu'un seul PEA par personne (deux pour un couple soumis à imposition commune). Toutefois, vous avez la possibilité de cumuler un PEA avec un PEA PME dont le plafond est 75 000 euros.

LE PEA VIE PLUS PEUT SERVIR À NANTIR UN CRÉDIT.

VRAI

Constituant un actif financier, PEA Vie Plus peut servir de garantie (contrairement à un PEA bancaire). Sachez toutefois qu'il est très difficile d'opérer des arbitrages pendant la durée du nantissement⁽⁶⁾.

LA SORTIE D'UN PEA VIE PLUS PEUT SE FAIRE EN RENTE OU EN CAPITAL.

VRAI

C'est même l'un des intérêts de ce produit : vous pouvez percevoir une rente viagère totalement défiscalisée après huit ans (hors prélèvements sociaux).

(5) La valeur des supports investis en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(6) Contrat par lequel un débiteur remet, fictivement ou effectivement, un bien à son créancier pour sûreté de sa dette. Dictionnaires Le Petit Robert, Paris, 2001.

PEA Vie Plus

Gérez votre épargne patrimoniale à votre rythme

PEA Vie Plus propose plusieurs solutions de gestion qui s'adaptent dans le temps à votre profil d'investisseur. En fonction de vos objectifs et de votre environnement patrimonial, vous bénéficiez de l'expertise de votre conseiller en gestion de patrimoine indépendant pour orienter vos choix de gestion.

CHOISISSEZ PARMIS LES QUATRE OPTIONS⁽⁷⁾ D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS POUR PILOTER VOTRE ÉPARGNE

■ SÉCURISEZ VOS PLUS-VALUES

L'option "sécurisation des plus-values" vous permet de placer les plus-values obtenues vers un ou deux supports financiers du contrat. Dès que le capital investi sur le(s) support(s) de départ choisi(s) réalise une plus-value au moins égale au seuil que vous avez fixé, la plus-value constatée est automatiquement transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée.

■ LIMITEZ VOS MOINS-VALUES

L'option "stop-loss relatif" permet de sortir d'un support financier dynamique présent sur le contrat, dès lors que le capital net investi sur ce support atteint la moins-value que vous avez fixée comme limite. La totalité de ce capital net investi est alors transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée. Il est possible de choisir cette option sur un ou plusieurs supports du contrat et de choisir un seuil de moins-value adapté pour chaque support.

■ INVESTISSEZ PROGRESSIVEMENT SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Avec l'option "investissement progressif", vous investissez progressivement sur des supports dynamiques, à la recherche d'une plus grande performance. Vous choisissez la fréquence et le nombre d'arbitrages à effectuer, afin de basculer les fonds initialement placés sur un ou deux supports à volatilité modérée vers un ou plusieurs fonds plus dynamiques. La dynamisation de l'investissement peut s'effectuer, au choix, de façon mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

■ CONSERVEZ LA RÉPARTITION DE VOTRE CONTRAT

L'option "rééquilibrage automatique" permet de conserver, quel que soit le contexte de marché (hausse ou baisse de la valorisation des supports), la répartition du capital entre les différents supports proposés. L'option peut être positionnée sur une partie ou l'ensemble des supports de contrat (minimum deux). Quelle que soit l'évolution de chaque support, l'allocation sera maintenue mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, en fonction de la fréquence d'arbitrage choisie.



PROFITEZ D'UN CADRE FISCAL UNIQUE

■ CUMULEZ LES AVANTAGES FISCAUX DU PEA ET DES CONTRATS DE CAPITALISATION

Avec PEA Vie Plus, vous vous constituez une épargne en actions, tout en bénéficiant d'une exonération totale d'imposition dès la 5^e année révolue, ainsi que d'une exonération d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les plus-values enregistrées pendant toute la durée du placement⁽⁸⁾.

■ JUSQU'À 8 ANS, TOUS LES AVANTAGES DU PEA

La fiscalité applicable aux PEA prévoit l'exonération fiscale des plus-values de cession tant que celles-ci restent investies : les arbitrages au sein de PEA Vie Plus ne sont pas fiscalisés.

En cas de retrait du PEA, le gain net sera imposé sur le revenu selon les taux suivants⁽⁹⁾ :

- moins de 2 ans : 22,5 %
- entre 2 et 5 ans : 19 %
- plus de 5 ans : 0 %

À NOTER

Il est indispensable d'avoir un domicile fiscal en France pour ouvrir un PEA Vie Plus.

BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES FISCAUX DU CONTRAT DE CAPITALISATION

Les capitaux investis sur PEA Vie Plus sont également éligibles au cadre fiscal des contrats de capitalisation.

■ Dès l'ouverture de votre contrat et pendant la phase de constitution de votre épargne, PEA Vie Plus peut être déclaré à l'ISF à sa valeur nominale, sans tenir compte des plus-values capitalisées. Les gains le seront au dénouement du contrat, à la date de votre choix, ce qui vous permet d'optimiser votre assiette d'imposition à l'ISF⁽¹⁰⁾.

■ Vous avez la possibilité d'effectuer des rachats avant huit ans. Tout retrait ou rachat partiel avant huit ans entraîne la clôture du PEA. Les retraits ou les rachats avant cinq ans entraînent la perte des avantages fiscaux liés au PEA.

■ Après huit ans, vous avez la possibilité de percevoir une rente viagère totalement exonérée d'impôt sur le revenu⁽¹¹⁾. Celle-ci peut être réversible ; elle demeure soumise aux prélèvements sociaux pour une fraction de son montant, variable selon l'âge du bénéficiaire.

(7) Ces options ne sont pas compatibles entre elles ainsi qu'en cas d'avance en cours ou si le contrat est nanti. Elles sont compatibles avec les rachats partiels programmés s'ils sont positionnés au prorata des supports détenus.

(8) Tolérance fiscale en vigueur au 01/11/2015.

(9) Plus prélèvements sociaux de 15,5 %, dans les limites et conditions de la réglementation fiscale en vigueur au 01/11/2015.

(10) Tolérance fiscale en vigueur au 01/11/2015.

(11) Hors prélèvements sociaux.

Une gamme complète de produits et de services de qualité



Épargne

Patrimoine Vie plus
Avenir Vie Plus
Capitalisation Vie Plus
PEA Vie Plus
PEA PME Vie Plus



Prévoyance

Sérévi Emprunteur
Sérévi Vie Entière
Sérévi Homme Clé & Associés
Sérévi Prim'
Myrialis Prévoyance



Retraite

PERP Vie Plus
Triadys Retraite 82
Retraite 83 Vie Plus
Triadys Retraite 39
IFC Vie Plus
Triadys Retraite Passif social

Vie Plus

Filière de Suravenir
dédiée aux CGPI
Tour Ariane
La Défense 9
5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex

Suravenir

Siège social
232 rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

PEA Vie Plus est un contrat individuel de capitalisation exclusivement libellé en unités de compte géré par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9.

Actifinances
26 rue Washington
75 008 PARIS
N°Orias : 07004158

Vie plus
Partenaire et tellement plus

